VILLE D'AVION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique

<u>Identification de l'Organisme qui passe le marché</u> :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

2 03.21.79.44.79 - **3** 03.21.67.75.81 Courriel: <u>marchespublics@ville-avion.fr</u>

<u>Objet du marché</u>: Marché à bons de commande relatif aux prestations de géomètres-experts et de géomètres-topographes sur le territoire de la commune d'Avion

La présente consultation concerne le marché à bons de commande relatif aux prestations de réalisation de relevés topographiques et de géomètres-experts sur le territoire de la commune d'Avion.

Références à la nomenclature communautaire :

Code principal	Description	
71351810-4	Services topographiques	
71353200-9	Services de levés dimensionnels	
71251000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage	

Le présent marché est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum estimé à 180 000 € HT sur trois années, conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

Le marché est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 36 mois.

Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité du marché ; la reconduction du marché est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai. Dans le cas où le marché est reconduit, le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

Critères	Pondération
1-Prix	40.0 %

Le critère « prix », noté sur 40 points, sera apprécié au regard d'un Détail estimatif masqué. Le Pouvoir adjudicateur calculera pour chaque candidat, le montant de ce détail estimatif masqué, sur la base des prix du Bordereau de Prix Unitaire.

Le Détail estimatif ne figure pas dans le dossier de consultation des entreprises. Ce devis n'a pas de valeur contractuelle, il servira uniquement à l'analyse du critère PRIX.

Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :

Note = $40 \times MOMD/MOJ$

Dans laquelle:

- MOMD: Montant de l'offre la moins-disante
- MOJ: Montant de l'offre jugée

La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule.

Les arrondis seront traités de la manière suivante :

- Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut).
- Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

2-Valeur technique

60.0 %

Précisions concernant la valeur Technique :

Le mémoire technique n'excédera pas <u>12 pages maximum</u> (hors page de garde, CV et modèles de documents types soit 6 pages recto/verso format A4, police ARIAL taille 10) :

En cas de pages supplémentaires, seules les 12 premières pages seront lues et prises en compte dans l'analyse des offres.

Les modèles de documents types réalisés pour des opérations similaires reprendront les principales prestations, une présentation graphique au travers d'un document témoin de type carnet au format A4 afin d'apprécier la qualité des documents qui seraient remis dans le cadre des prestations à réaliser (plans topographiques, plans de bornage et de reconnaissance de limites, plans de division, plan foncier, plan permis d'aménager...).

Chaque point analysé sera apprécié par l'échelle de notation suivante :

Appréciation	% des points attribués
Non répondu	0%
Insuffisant	20%
Partiellement Insuffisant	40%
Suffisant	60%
Bon et avantageux	80%
Très Intéressant	100%

Non Répondu: Le Candidat n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé.

Insuffisant: Le Candidat a fourni l'information ou le document par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes. Partiellement Insuffisant: Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond qu'en partie aux attentes. Suffisant : Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats. Bon et avantageux : Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans verser dans la sur-qualité ou la surqualification. Très intéressant : Le Candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes et qui présente de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats. ceci sans verser dans la sur-qualité ou la surqualification. Ainsi, le critère « Valeur technique », noté sur 60 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre : 2.1-Modèles de documents types réalisés pour des opérations 30.0 % similaires Le sous-critère « Modèles de documents types réalisés pour des opérations similaires » noté sur 30 points, sera évalué sur la base de la présentation de l'ensemble des documents réalisés afin d'apprécier de la qualité du rendu du travail demandé. 2.2-Proposition sur le déroulement, l'organisation et la planification 20.0 % des prestations Le sous-critère « Proposition sur le déroulement, l'organisation et la planification des prestations » noté sur 20 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique de l'élément suivant : Méthodologie du déroulement d'une demande de prestation jusqu'au rendu. 2.3-Moyens humains et matériels de l'entreprise consacré au marché 10.0% Le sous-critère « Moyens humains et matériels de l'entreprise consacré au marché » noté sur 10 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants : L'interlocuteur privilégié (fournir un CV) Moyens humains affectés spécifiquement à la bonne execution des prestations Moyens matériels de l'entreprise Prestations sous traitées

Date limite de réception des offres : Mercredi 28 Février 2024 à 12h00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

 $\frac{https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch\&AllCons}{\&id=558811\&orgAcronyme=c7c}$

<u>Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP Référence n°24-15144:</u> 07/02/2024